Quel que soit votre choix, Rando-Valais s’engage pour des services de qualité,votre satisfaction est notre priorité.

Groupe jusqu’à huit / douze personnes

Nous traitons toutes les demandes individuellement afin de rester dans le domaine du raisonnable
Mais à titre indicatif, ci-dessous, les tarifs préconisés par l’association professionnelle :

- Journée : SFr. 480.-
- Demi-journée ou soirée : SFr. 350.-

Inscription individuelle

- Environ SFr. 65.- par personne

Possibilité d’abonnements à prix attractif.
Réductions pour familles, étudiants et AVS.

Conditions générales Rando-Valais

Inscription

L’inscription se fait directement, par mail ou téléphone, auprès de Rando-Valais pour les randonnées à l’agenda ou par l’acceptation d’une offre de Rando-Valais ou par la signature d’un contrat.

Les groupes se composent d’au maximum 12 personnes si l’itinéraire le permet, plusieurs accompagnateurs en montagne seront nécessaires pour les groupes au-delà de 12 personnes.
L’inscription implique que le(s) participant(s) accepte(nt) les conditions générales.

Prix forfaitaire

Le prix forfaitaire comprend toutes les prestations citées dans l’offre ou le contrat ou dans le programme. Des services supplémentaires (par ex. frais de transports, fluctuation du cours de du change, nouvelles taxes etc.) seront facturés selon les besoins.

Conditions de paiement

Les randonnées d’une journée de l’agenda se paient au comptant au départ de la sortie.

Les randonnées sur plusieurs jours se règlent un minimum de 20 jours avant le début de la prestation selon les coordonnées bancaires transmises lors de la confirmation d’inscription.
Pour les prestations sur offre, le versement se fait selon les conditions de l’offre.

Annulation

Toute annulation doit être annoncée à Rando-Valais par écrit, courrier postal ou électronique. Les frais suivants seront facturés :

- 5% du prix pour les frais de l’accompagnateur en montagne jusqu’à 30 jours avant la

randonnée.

- 30% du prix jusqu'à 15 jours avant la randonnée.
- 50% du prix jusqu'à 5 jours avant la randonnée.
- 100% du prix dès le 4ème jour avant jusqu'au jour de la randonnée.

Si une activité est annulée par Rando-Valais (pour cause de météo défavorable, nombre insuffisant de participants, etc.) les personnes inscrites seront averties et le montant versé leurs sera remboursé complètement, **en aucun cas ils ne pourront prétendre à d'autres indemnités**.

Changement de programme

L'accompagnateur en charge de la randonnée est responsable de la sécurité. Les randonnées ou activités ont lieu par tous les temps. Il se peut que pour des raisons de sécurité et/ou des participants (équipement non adapté, forme physique insuffisante, etc.) le programme soit modifié ou annulé. La décision en revient à l'accompagnateur présent. Aucune indemnité de compensation ne peut être exigée.

Assurance, droit applicable

Tous les participants doivent être au bénéfice d'une assurance accident.
Une assurance RC individuelle ou une assurance de frais d'annulation sont à la charge et du ressort des participants.
Le droit suisse est applicable ; le fort juridique est à Martigny, district de Martigny, canton du Valais.

Les prestataires de Rando-Valais

Tous sont membres de l'association professionnelle suisse (ASAM) qui contrôle annuellement la couverture d'assurance RC professionnelle (SFr. 10'000'000.-) ainsi que les formations continues obligatoires.